

Commune de MONTAUT

Révision allégée n°1
du Plan Local d'Urbanisme

**MARPA / BOULODROME PHOTOVOLTAÏQUE / EXTENSION
DES INSTALLATIONS DES ATELIERS MUNICIPAUX**

MREnvironnement
EIRL Mathilde Redon

atelier urbain
URBANISME | PAYSAGE | ARCHITECTURE

**5B – Avis de la
CDPENAF**



atelier urbain SEGUI & COLOMB

23 impasse des Bons Amis | 31200 TOULOUSE | 05 61 11 88 57 | contact@atelierurbain.net



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Aménagement – Urbanisme – Habitat**

Affaire suivie par Gérard Corbière

Tél : 05 61 02 47 26

Courriel : gerard.corbiere@ariefge.gouv.fr

Foix, le

1 8 MAI 2022

La préfète de l'Ariège

à

Monsieur Jousseaume
Maire de la commune de Montaut
Place de la mairie
09 700 Montaut

Objet : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montaut - avis de la CDPENAF.

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), qui s'est réunie le 21 avril 2022, a examiné le projet de révision allégée du PLU de votre commune pour la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (article L153-16 du Code de l'Urbanisme).

J'ai l'honneur de vous informer que la commission a émis un avis favorable à votre dossier.

Pour Le Président de la CDPENAF,

le secrétaire de la CDPENAF,

[Signature]
Le Chef du Service Aménagement
Urbanisme Habitat

Olivier MONSÉGU